



Le Lavement des Pieds
par Giotto di Bondone
Fresque de la Chapelle des Scrovegni,
Padoue

ALORS QUE JESUS MONTE A JERUSALEM, la mère de Saint Jacques et de Saint Jean s'approche de lui et lui fait cette demande : « *Ordonne que mes deux fils que voici siègent, l'un à ta droite et l'autre à ta gauche, dans ton Royaume.* » On dit parfois que les mamans sont les meilleures agences de communication de leurs fils... La requête, en l'occurrence, est un peu osée. Jésus répond qu'il ne lui appartient pas d'accorder de telles places, quand bien même on boirait à la coupe de la Passion : ces places seront pour ceux à qui le Père les donnera. Jésus ajoute alors : « *Vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres, et que les grands exercent leur empire sur elles. Il n'en sera pas ainsi parmi vous ; au contraire, celui qui voudra devenir grand, parmi vous, se fera votre serviteur ; et celui qui voudra, parmi vous, être premier, se fera votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude.* » (Mt 20, 25-28). Le Fils de l'homme est venu pour servir. Jésus le redira à la dernière Cène : « *Quel est en effet le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert !* » (Lc 22, 27). Et lui-même a lavé les pieds de ses disciples. Dans cette image du lavement des pieds, nous contemplons ce qui était impensable : celui qui est l'unique « grand » se fait petit pour nous servir.

Qu'est-ce qu'un diacre ?

Peu de chrétiens ont une idée précise de ce qu'est un diacre.

C'est pourtant l'un des degrés du sacrement de l'ordre, et tout prêtre a commencé par être diacre. Plus encore, cette identité diaconale le marque à jamais, et l'ordination sacerdotale ne supprimera pas cette configuration au Christ serviteur.

C'est que le Christ a reçu de son Père la mission de Le servir et de servir les hommes. Le *diacre* – littéralement le *serviteur* – représente visiblement dans l'Eglise le Christ Serviteur. Etre diacre, c'est servir, et le premier diacre, c'est le Christ.

Les sept diacres des Actes des Apôtres

Le diaconat appartient au sacrement de l'Ordre. Celui-ci a trois degrés : le diaconat, le sacerdoce, l'épiscopat. En réalité, l'évêque a la plénitude du sacerdoce, et le prêtre participe à ce même sacerdoce. Toutefois, le diacre, qui ne participe pas au sacerdoce, est ordonné pour le service. Quant au rang de cardinal ou même à celui de Pape, c'est du domaine de la juridiction : on ne le devient pas en recevant un hypothétique quatrième degré du sacrement de l'Ordre – on ne le devient pas en recevant un sacrement.

Tous les sacrements ont été institués par le Christ, y compris l'Ordre. Le diaconat a ainsi été voulu par le Christ, et l'on peut en voir la première réalisation dans les sept diacres ordonnés par les Apôtres.

Les Actes des Apôtres nous décrivent la situation de la première Eglise. Les chrétiens « *mettaient tout en commun ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun. Jour après jour, d'un seul cœur, ils fréquentaient assidûment le Temple et rompaient le pain dans leurs maisons, prenant leur*

nourriture avec allégresse et simplicité de cœur » (Ac 2, 45-47).

Avec le temps, le nombre des chrétiens augmente. Par ailleurs, comme dans le judaïsme de l'époque, il existe des disciples de culture juive, et d'autres de culture grecque. Cela ne pose pas de problème en soi, mais il se trouve que les seconds se plaignent que leurs veuves sont négligées dans le service quotidien. En entendant ces murmures, les Apôtres convoquent les chrétiens et leur disent : « *Il ne sied pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. Cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les préposerons à cet office ; quant à nous, nous resterons assidus à la prière et au service de la parole.* » (Ac 6, 2-4).

Ainsi, les soucis matériels sont confiés à ces sept nouveaux diacres, d'origine grecque comme le montrent leurs prénoms : Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas. Le livre des Actes nous décrit le rite d'ordination : on les présente aux apôtres qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains. C'est encore aujourd'hui le même rite : imposition des mains et prière consécatoire sur les ordinands.

On connaît la destinée de Saint Etienne, premier martyr, dont le mérite a sans doute permis la conversion du jeune Saul qui assista au martyre (cf. Ac 7). Saint Philippe, quant à lui, évangélisa la Samarie et baptisa le fonctionnaire de la reine d'Ethiopie après lui avoir expliqué l'Évangile (cf. Ac 8).

Le service des tables

Mais notons que c'est pour le service des tables que les sept diacres ont été ordonnés. Les diacres doivent-ils pour autant se distinguer par une cuisine raffinée ? Disons que si les choses sont faites pour l'amour de Dieu et de nos frères, cela peut se ressentir sur la qualité des mets...

Plus sérieusement, le service des tables représente de façon générale le service de la bienfaisance corporelle. Dans l'Église primitive, l'aide aux plus nécessiteux a une grande importance et les diacres y sont très présents. Le diacre reçoit les dons de la communauté pour les remettre à l'évêque. Il est, selon l'expression d'un texte ancien, le *cœur de*

l'évêque pour avoir pitié des pauvres et des malades.

Qu'on se souvienne aussi du diacre Saint Laurent qui, selon les dires de Saint Léon le Grand, « *se distinguait non seulement dans le service des saints mystères, mais encore dans la distribution des biens ecclésiastiques.* » Durant la persécution de l'empereur Valérien interdisant le culte chrétien, Saint Laurent commence par être épargné, car on espère qu'il va livrer les trésors de l'Église. Mais lorsqu'on lui demande de remettre ces derniers, il distribue l'argent disponible aux pauvres, puis présente ces pauvres aux autorités en disant : « *Voilà les trésors de l'Église* ». Sur le gril, il fait encore preuve de courage et d'humour, disant au bourreau : « *C'est bien grillé de ce côté, tu peux retourner.* »

Le service de la Sainte Eucharistie

Dans les premiers siècles, le service de miséricorde envers les pauvres a un lien intime avec l'Eucharistie : les fidèles apportent leurs offrandes, dont on prélève ce qui est nécessaire pour la célébration de la Messe, et le reste est distribué au clergé et aux nécessiteux. Il convenait donc que le diacre ait une fonction liturgique correspondant à son rôle de service des tables.

Le diacre prépare l'autel, comme il préparait la table des pauvres : il y apporte les offrandes.

Il assiste le célébrant, à un tel degré d'union qu'on peut trouver encore aujourd'hui dans la forme extraordinaire la formule, prononcée par le célébrant et par le diacre qui tiennent ensemble le calice : « *Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut...* » Cela dit, c'est le prêtre seul qui consacre le Corps et le Sang du Seigneur. On dit que le diacre est « ministre du calice », c'est-à-dire qu'il en prend soin sans pour autant le consacrer. Dans la forme ordinaire, il élève ce dernier au *Per ipsum*, ne prononçant que l'*Amen* avec les fidèles.

Enfin, le diacre peut distribuer l'Eucharistie, la nourriture spirituelle par excellence, comme il distribuait la nourriture du corps.

Proclamer l'Évangile

Dans les Actes des Apôtres, on voit Etienne et Philippe prêcher l'Évangile. De fait, ce rôle est aussi celui du diacre. Aujourd'hui, cette fonction est essentiellement liturgique.

Dans cette mission, les Pères de l'Église ont comparé les diacres aux prophètes de l'Ancien Testament, ou encore aux sept anges porteurs de trompettes que décrit l'Apocalypse...

Le service de l'évêque

L'aide aux pauvres, le service liturgique et la prédication se font sous la responsabilité de l'évêque. Il y a en fait un lien intime qui unit le diacre et l'évêque. Originellement, le diacre est le collaborateur de l'évêque, il peut servir de messenger, d'intermédiaire entre l'évêque et les fidèles. On a pu voir des diacres aux rôles importants : Saint Athanase, le champion de Nicée, n'était que diacre au moment du concile ; de même Saint Hilaire, envoyé par Saint Léon le Grand comme légat à un Concile ; Saint Grégoire VII, lorsqu'il était archidiacre, a été envoyé comme ambassadeur auprès de l'empereur.

Comme le prêtre participe au sacerdoce de l'évêque, le diacre sert également le prêtre.

Les autres sacrements

Le diacre peut, comme le prêtre, assister au mariage et le bénir. Il s'agit soit d'un mariage sans messe, soit de la réception des consentements des époux, au cours d'une messe où sont présents prêtre et diacre.

En revanche, le diacre ne peut confesser ni administrer l'Extrême Onction, et encore moins confirmer et ordonner.

Le diacre peut également célébrer les funérailles sans messe (mais les funérailles ne sont pas un sacrement, puisque la personne n'est plus vivante).

Diacre et sous-diacre

Comme le diacre avait beaucoup à faire, s'est constitué l'office de sous-diacre, pour seconder le diacre.

La dalmatique que revêt le diacre a deux bandes verticales, comme les sénateurs romains. C'est un vêtement originaire de Dalmatie (d'où son nom), qui a ensuite été repris par les Romains.

La tunique du sous-diacre se distingue par l'ornementation ; si elle a des bandes verticales, elles sont moins larges ou moins longues que celles de la dalmatique, comme l'étaient les bandes des chevaliers romains.

La dalmatique et la tunique sont des vêtements de joie ; pendant longtemps elles étaient nécessairement blanches.

Le diaconat permanent

C'est notamment la diffusion de la Messe privée qui a rendu moins présent le diaconat : le diacre était moins utile. Le diaconat est devenu souvent un office de passage vers le sacerdoce.

Toutefois, le Concile Vatican II a rétabli le diaconat comme degré propre et permanent de la hiérarchie. Il peut être conféré à des hommes mariés. La règle du célibat en vigueur est : pas de mariage après une ordination. Autrement dit : l'homme marié peut être ordonné diacre (avec le consentement de son épouse qui est interrogée durant la cérémonie d'ordination), mais s'il perd son épouse, il ne peut se remarier, sauf dispense spéciale.

Ces diacres permanents sont appelés à un ministère à la fois liturgique et caritatif (Exemple : le directeur de l'Aide à l'Église en détresse pour la France a longtemps été le diacre Didier Rance).

Conclusion : la vocation au service

Le *Catéchisme de l'Église catholique* (cf. n°1570) résume ainsi les fonctions du diacre : « *Il appartient entre autres aux diacres d'assister l'évêque et les prêtres dans la célébration des divins mystères, surtout de l'Eucharistie, de la distribuer, d'assister au mariage et de le bénir, de proclamer l'Évangile et de prêcher, de présider aux funérailles et de se consacrer aux divers services de la charité.* »

Si Jésus a été au milieu de ses apôtres comme celui qui sert, les diacres doivent faire de même.

Cette attitude de service, que Jésus a tant recommandée à ses apôtres en montant à Jérusalem, doit être vécue plus largement par tous les chrétiens. Le service de Dieu et le service du prochain sont au cœur de notre vocation baptismale. Et si nous servons le Seigneur et nos frères, le Christ lui-même nous préparera une place à la table du festin céleste : « *Heureux ces serviteurs que le maître en arrivant trouvera en train de veiller ! En vérité, je vous le dis, il se ceindra, les fera mettre à table et, passant de l'un à l'autre, il les servira.* » (Lc 12, 37). Heureux sommes-nous donc, nous qui servons le Seigneur et notre prochain !

Abbé Vincent Pinilla